

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 2 juillet 2026

Nombre de membres présents : 17

L'an deux mil vingt-six et le deux juillet à vingt-heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire

Ont pris part à la délibération : 26

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

Date de la convocation

25/06/2026

Date d'affichage

25/06/2026

Objet de la délibération n° 61-2026

Domaine et Patrimoine – Audit énergétique des
bâtiments communaux – Programme
ACTE+CHENE

Présents

A. SECULA, S. MASSON, C. LAVENAN, M. MELOU, L. GALINIER,
S. FAUCON, R. MONTAGNON, S. SEGHER, D. FOLTRAN, F. BOYER,
A. DOUGNAC, C. BOUSQUET, C. BRESSON PAVAILLER,
C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO et C. DOMEZIL

Absents excusés

V. DROUIN, L. MERIEN, S. JEANNE-BROU, E. ENJALBERT, N. LAMBERT,
G. VERDU, K. PAPON, M. CAREL, T. CAYUELA, C. CLERGEAU,

Pouvoirs

V. DROUIN à S. FAUCON	G. VERDU à C. BOUSQUET
L. MERIEN à R. MONTAGNON	K. PAPON à L. GALINIER
S. JEANNE-BROU à A. SECULA	M. CAREL à F. BOYER
E. ENJALBERT à A. DOUGNAC	C. CLERGEAU à C. BRESSON
N. LAMBERT à D. VITORINO	PAVAILLER

Monsieur Alexandre DOUGNAC a été nommé secrétaire

Délibération n° 04

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDEHG réalise une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune de s'inscrire dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95% par le SDEHG et le programme ACTEE+ CHENE, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

La Commune avait déjà bénéficié de ce programme pour l'audit énergétique des bâtiments de l'hôtel de ville et de En Solomiac. A ce jour, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réaliser l'audit énergétique des bâtiments suivants :

- Gymnase Daydé,
- Ecole élémentaire comtesse de Ségur
- Salle des fêtes du Ramel + logement
- Presbytère

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à 25 voix POUR et 1 ABSTENTION

- DECIDE de demander un diagnostic énergétique pour les bâtiments suivants :
 - o Gymnase Daydé,
 - o Ecole élémentaire comtesse de Ségur
 - o Salle des fêtes du Ramel + logement
 - o Presbytère
- S'ENGAGE à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment
- S'ENGAGE à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. B. B.', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE VERFEIL' at the top and 'A. B. C. H. S.' at the bottom, with a small star in the center.